

Je n'ai pas besoin de me poser la question à savoir si cet argent soustrait au fisc canadien va être réinvesti au Canada. Je pense que poser la question c'est y répondre. Alors c'est une mesure qui pourrait, dans les circonstances, être considérablement bonifiée si l'on se donnait la peine d'évaluer les conséquences et d'apprécier la pertinence de l'amendement voulant qu'on limite exclusivement l'application de la mesure aux gains en capital réalisés en terrain canadien. Et je pense que ceux qui sont emballés par cette mesure verraient cette addition d'un bon œil, dans le sens que la situation financière du pays étant ce qu'elle est je pense qu'eux en particulier sont ou devraient être associés au redressement des finances publiques. Mais cela ne m'étonne pas que l'on boude, que l'on s'obstine et que l'on batte au cours des prochains jours pareil amendement puisque ce gouvernement semble exclusivement totalement intéressé à garder une bonne image, à entretenir de bonnes relations avec ceux et celles qui ont, dans les circonstances, une capacité de payer qui leur permettrait, à la «hauteur» de leurs revenus, à la «hauteur» de leur facilité de contribuer d'une façon beaucoup plus substantielle à l'allègement du fardeau fiscal chez les personnes beaucoup moins nanties.

Alors, monsieur le Président, c'étaient là les remarques que je voulais faire et, à mon sens, cet amendement permet d'illustrer d'une façon évidente, d'une façon notoire que ce gouvernement n'est aucunement intéressé à protéger les intérêts du Canadien moyen mais est exclusivement essentiellement intéressé à flatter, à courtiser, à entretenir des bonnes relations avec les milieux les mieux nantis au Canada de manière à protéger leurs amis, leur soutien et leur support.

[Traduction]

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir me prononcer contre cet amendement proposé par un député de l'opposition. Il importe d'offrir l'exemption sur les gains en capital à tout le monde sans distinction. Je connais des personnes qui ont des biens à l'étranger. Elles ne sont pas riches, comme l'ont affirmé des députés de l'opposition, notamment le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif); ce sont des gens ordinaires qui ont cru pouvoir se faire un peu d'argent pendant la récession provoquée par le Programme énergétique national du gouvernement précédent.

Des gens ont transféré des capitaux à l'étranger afin de réaliser des bénéfices intéressants. Parfois, cela leur a rapporté, parfois non. Pourquoi ne devraient-ils pas bénéficier de l'exemption sur les gains en capital? Ces personnes sont des gens ordinaires, des hommes et des femmes à la tête de petites et moyennes entreprises, sur qui nous comptons pour la croissance de notre économie. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, c'est un fait qu'en 1975 et 1982, la presque totalité des nouveaux emplois ont été créés par les hommes et les femmes chefs de petites et moyennes entreprises. Pourquoi ne pas leur accorder un privilège pour qu'ils puissent procurer plus d'emplois à ceux qui n'en ont pas? J'attache tellement d'importance à cette question qu'à mon avis, l'amendement ne devrait même pas être envisagé.

Les députés de l'opposition nous ont parlé au début de l'après-midi de la baisse de traitement que le premier ministre (M. Mulroney) s'est imposée. Il est le premier de l'histoire récente du Canada à donner cette marque d'honnêteté et de respect pour la population. Celui qui l'a précédé ne l'a pas fait.

Impôt sur le revenu—Loi

Notre premier ministre acquitte aussi lui-même sa note d'épicerie. Son prédécesseur ne le faisait pas. Comment les députés de l'opposition peuvent-ils ainsi fabriquer des histoires?

Je considère qu'il est très important d'accorder l'exemption d'impôt sur les gains en capital à tous ceux qui la méritent. Cette mesure aura un caractère permanent et périodique. Les agriculteurs vont en bénéficier. Ils vont avoir droit à une exemption globale de \$500,000 sur les gains en capital. Dans le cas des hommes et des femmes d'affaires, l'exemption est cumulative. Elle sera de \$20,000 pour l'année 1985, de \$50,000 en 1986, de \$100,000 en 1987, et ainsi de suite jusqu'en 1990.

● (1650)

Les biens qui ont beaucoup de valeur ne permettront pas de profiter de toute l'exemption sur les gains en capital pour le moment. Notre gouvernement doit agir le plus vite possible pour que les bénéficiaires de l'exemption sur les gains en capital servent les intérêts du pays.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je crois que ce serait une bonne idée pour tous ceux et celles qui veulent participer à ce débat au moins de lire ce qui a été proposé par le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Parce que, si vous prenez le temps de le lire, c'est bien évident et bien clair, monsieur le Président, que les députés n'ont pas le droit d'annuler le gain en capital tel que suggéré par le budget de M. Wilson. Ce n'est pas dans notre domaine. Mais c'est dans notre domaine, monsieur le Président, de demander au gouvernement que les gains en capital soient appliqués seulement pour les compagnies et les emplois canadiens.

Alors, même si l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Lesick) veut dire qu'on aime bien le gain en capital, je voudrais bien lui demander s'il est prêt à défendre un gain en capital qui serait appliqué aux condominiums en Floride, aux diamants en Afrique du Sud ou n'importe où dans le monde.

Monsieur le Président, je pense que la question ici est la canadienisation des profits qui parviennent du budget. Parce que nous savons très bien que ce gouvernement, avec les gains en capital—si on ne parle pas de cas particulier, soit celui des fermiers—nous savons très bien que ce gouvernement s'acharne à vouloir enrichir les gens riches du Canada. Cela est un phénomène qui est bien démontré dans le domaine du gain en capital.

Par exemple, monsieur le Président, si on voit le revenu moyen des Canadiens...

[Traduction]

Voyez quels Canadiens bénéficieront de l'exemption sur les gains en capital. Nous savons, surtout grâce aux enquêtes qui ont été faites à la fin de l'année, que les Canadiens ne croient pas que le gouvernement lutte dans l'intérêt des citoyens ordinaires. Regardons les choses en face; le gouvernement paye le joueur de pipeau et dans ce cas, ce sont les personnes qui ont un traitement annuel de \$60,000, \$70,000 et \$80,000. En fait, ces personnes feront des gains disproportionnés, se chiffrant à des milliers de pour-cent, comparativement aux familles canadiennes très pauvres gagnant \$10,000 par an. Les familles pauvres ne profiteront pas de l'exemption sur les gains en capital.